



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DES  
APPALACHES-BEAUCE-LOTBINIÈRE**

1068, BOUL. VACHON N, BUREAU 100, B.P. 25  
SAINTE-MARIE (QUÉBEC) G6E 1M6  
TÉLÉPHONE : 1 888 938-3872



*Syndicat des producteurs acéricoles  
de la Côte-du-Sud*

1120, 6<sup>e</sup> Avenue, bureau 100  
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0  
Tél. : 418 856-3044 - 1 800 463-8001 - Téléc. : 418 856-5199

**SYNDICAT  
DES ACÉRICULTEURS  
DE LA BEAUCE (UPA)**



2550, 127<sup>e</sup> Rue  
Ville de Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1  
Téléphone 418 228-5588



**POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR**  
*Chaudière-Appalaches*

2550, 127<sup>e</sup> Rue  
Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1  
418 228-5588 – 1 888-938-3872  
chaudiere-appalaches.upa.qc.ca

**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

## **Rapport Gagné sur l'avenir de l'industrie acéricole Un rapport peu compréhensif de la réalité acéricole**

**(Sainte-Marie, le lundi 22 février 2016) – Au nom de la grande majorité des 3 300 entreprises acéricoles de la Chaudière-Appalaches, plusieurs représentants des trois syndicats acéricoles de la région étaient réunis ce matin au bureau de l'UPA de Sainte-Marie, pour rencontrer la presse régionale et dénoncer plusieurs recommandations du rapport Gagné et les inexactitudes qu'il renferme.**

Le rapport Gagné omet certains faits qui méritent d'être mentionnés. M. Luc Goulet, président du Syndicat des producteurs acéricoles de la Côte-du-Sud, soulevait à ce sujet : « Le rapport Gagné prétend que le Québec a longtemps fourni 80 % de la production mondiale et c'est faux. Aussi loin qu'en 1993, avant la mise en place du système actuel, le Québec ne produisait que 66 % du sirop mondial. Le seuil des 80 % n'a été atteint qu'en 2000 et en 2003. »

« On oublie que, année après année, les ventes de sirop d'érable québécois augmentent de façon impressionnante. Elles ont battu un record en 2015 et elles affichent une croissance de plus de 10 % par année depuis cinq ans. Nos exportations ont augmenté de 29 % depuis cinq ans pour atteindre un record de 92,8 M de livres l'an dernier. Est-ce vraiment une industrie qui a besoin d'oxygène, comme le prétend Florent Gagné? Bien des secteurs d'activité aimeraient présentement être aussi en santé que le nôtre au Québec! », de s'exclamer M. Goulet.

De son côté, le président du Syndicats des producteurs acéricoles des Appalaches-Beauce-Lotbinière, M. Gérald Morin, soulevait : « Ce qui retarde vraiment le développement de l'acériculture présentement au Québec, c'est la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). » En effet, en octobre 2014, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) souhaitait l'ajout de

Fédération de l'UPA de la  
Chaudière-Appalaches  
2550, 127<sup>e</sup> Rue  
Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1  
418 228-5588 - 1 888-938-3872  
fpoulin@upa.qc.ca  
chaudiere-appalaches.upa.qc.ca



500 000 nouvelles entailles pour fournir la demande sans cesse croissante de sirop québécois. En août 2015, la FPAQ estime qu'il en faudrait cinq fois plus, soit 2,5 millions de nouvelles entailles.

« Depuis décembre, la RMAAQ ne fait que reporter nos demandes. La veille du dépôt du rapport Gagné, elle nous annonçait qu'elle remettait les audiences publiques à l'été, supposément pour des raisons administratives. Pendant ce temps, les acériculteurs de la province qui souhaitent démarrer ou croître leur production attendent. Qui coupe l'oxygène au développement de l'acériculture québécoise? », déplore M. Morin.

Pour sa part, M. Marcel Larochelle, président du Syndicat des acériculteurs de la Beauce se rappelait : « Le système mis en place au cours des dernières années par les acériculteurs offre de nombreux avantages, dont celui d'obtenir un prix juste et équitable. Autrefois, plusieurs bonnes années de production finissaient par être peu payantes pour les producteurs puisque le marché était inondé. Sans oublier que les régions qui avaient la météo de leur côté pouvaient vendre leur sirop à bon prix en premier, au détriment des autres. »

« La stabilité des prix que nous avons acquise avec notre système de contingentement a permis de développer grandement notre industrie. Pour un transformateur, c'est rassurant d'avoir une bonne idée du coût de son sirop à l'avance. Sans oublier les institutions financières qui font crédit tant aux producteurs qu'à leurs fournisseurs d'équipements et à leurs acheteurs : il est bien plus facile d'emprunter et bien plus tentant d'investir dans un secteur stable, comme l'est présentement le nôtre. De l'oxygène, nos bouilleuses en ont en masse et elles attendent seulement que la RMAAQ leur accorde le droit d'ouvrir davantage les valves! », d'ajouter M. Larochelle.

Producteur acéricole lui aussi, le président de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, M. Paul Doyon, déplore particulièrement la recommandation 21 du rapport Gagné, laquelle propose d'octroyer au ministre ou au gouvernement « le pouvoir d'énoncer périodiquement des orientations à l'égard d'un ou de plusieurs produits agricoles ». « La RMAAQ est un organisme public et indépendant du gouvernement. Le rapport Gagné remet en question cette indépendance et offre au ministre un pouvoir sans précédent, c'est-à-dire un droit de veto sur les décisions prises démocratiquement par les producteurs agricoles et par la RMAAQ. C'est comme si le ministère de la Justice pouvait rendre les décisions judiciaires qui font son affaire à la place des juges! Est-ce vraiment ce qu'on souhaite comme système au Québec? », s'interrogeait M. Doyon.

Au cours des prochains jours, les acériculteurs de la région iront rencontrer leurs députés provinciaux pour leur faire part de leurs inquiétudes. « Les députés de la Chaudière-Appalaches auront à choisir soit en fonction de la grande majorité des acériculteurs de la région qui se sont dotés d'outils collectifs pour développer notre acériculture prospère d'aujourd'hui, soit en fonction de leur ministre de l'Agriculture et de quelques contestataires qui veulent contourner le système », de conclure M. Doyon.

Fédération de l'UPA de la  
Chaudière-Appalaches  
2550, 127<sup>e</sup> Rue  
Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1  
418 228-5588 - 1 888-938-3872  
fpoulin@upa.qc.ca  
chaudiere-appalaches.upa.qc.ca



### **À propos de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches**

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches regroupe et représente les 9 175 producteurs agricoles propriétaires des 5 750 fermes sur le territoire des 10 MRC de la région administrative de la Chaudière-Appalaches.

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches contribue à l'amélioration continue et durable de la qualité de vie de tous les producteurs agricoles et forestiers de la Chaudière-Appalaches en agissant afin de promouvoir, défendre et développer leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux. L'UPA est une organisation syndicale professionnelle qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie.

[www.chaudiere-appalaches.upa.qc.ca](http://www.chaudiere-appalaches.upa.qc.ca)

- 30 -

Fédération de l'UPA de la  
Chaudière-Appalaches  
2550, 127<sup>e</sup> Rue  
Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1  
418 228-5588 - 1 888-938-3872  
fpoulin@upa.qc.ca  
chaudiere-appalaches.upa.qc.ca

